



**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE L'ALLIER**  
 4, rue Marie Laurencin  
 03403 YZEURE  
 Animatrice : Marie PLISSON  
 06 38 89 29 27  
 mplisson.smea2@orange.fr

# FEUILLE DE ROUTE

## CAPTAGES PRIORITAIRES DE L'ALLIER



**CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ALLIER**  
 60, Cours Jean Jaurès  
 03017 MOULINS  
 animateur : Guillaume CELLIER  
 04 70 47 79 29  
 gcellier@allier.chambagri.fr

### REFERENCE

- Stratégie territoriale du contrat territorial des captages prioritaires de l'Allier (2020-2025)

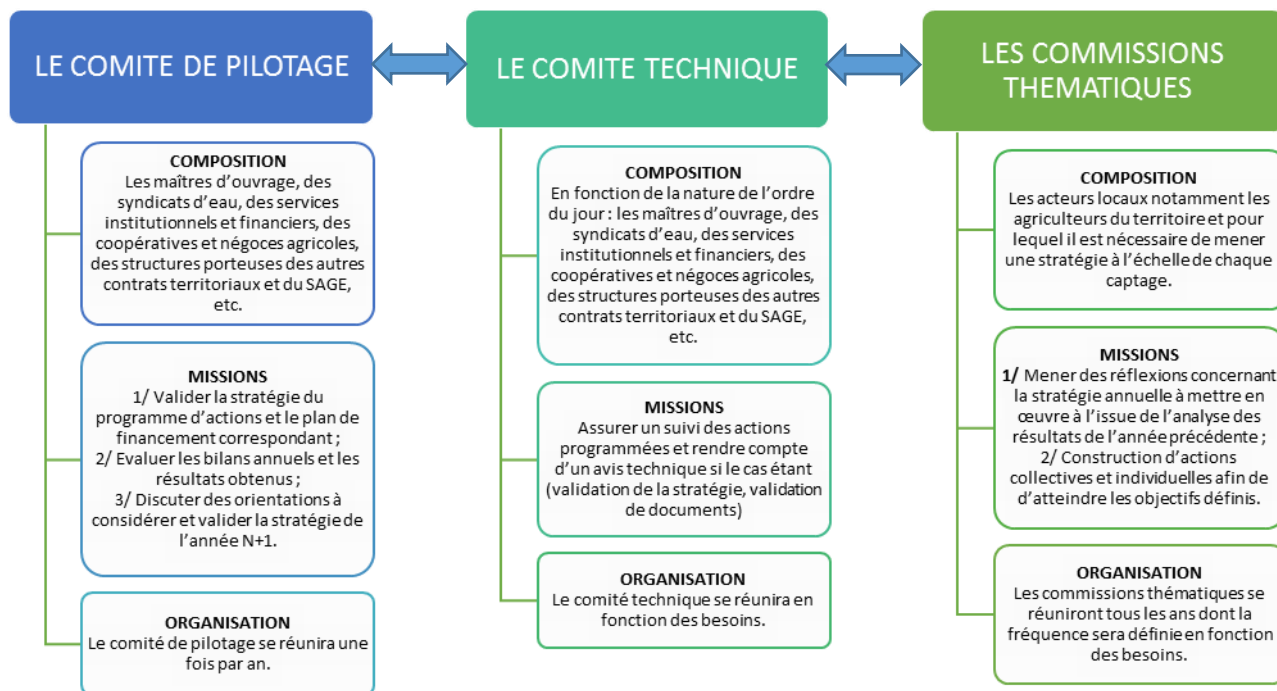
### PLAN D' ACTIONS GLOBAL

La problématique de qualité des ressources en eau (nitrates et phytosanitaires) et le travail de concertation mené entre les professionnels de l'eau et les professionnels agricoles ont permis d'identifier des leviers d'actions visant à reconquérir la qualité des eaux brutes et ainsi concilier la production d'eau avec la production agricole. Le programme d'actions se décline selon plusieurs points : le développement des techniques agricoles permettant de réduire les pressions azotées et phytosanitaires, le développement de filières « cultures bas niveau d'impact », la sensibilisation et la communication auprès du grand public et des actions transversales de suivi et d'animation.



## GOVERNANCE ET MODALITES

La gouvernance est constituée comme suit :



## MOYENS MIS EN ŒUVRE

### ❖ LES MOYENS HUMAINS

La maîtrise d'ouvrage est assurée conjointement par le SMEA et la Chambre d'Agriculture de l'Allier.

Le SMEA assurera la maîtrise d'ouvrage pour les actions générales suivantes : animation générale, suivi renforcé de la qualité des ressources en eau, étude filière, animation et communication grand public, etc.

La Chambre d'Agriculture de l'Allier assurera la maîtrise d'ouvrage pour les actions agricoles suivantes : accompagnements individuels et collectifs des agriculteurs à l'échelle de chaque captage, mise en place d'essais et expérimentations, coordination avec les coopératives et négoce agricoles du territoire.

### ANIMATION GENERALE

#### Maîtrise d'ouvrage : SMEA 1 ETP

- Assurer la dynamique du contrat territorial,
- Animer le programme d'actions d'animation générale et de communication,
- Assurer l'articulation avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage, des partenaires techniques et financiers (notamment préparation et animation des réunions),
- Assurer la réaliation du suivi administratif, financier pour les actions transversales,
- Assurer la réalisation du suivi du contrat territorial (indicateurs et tableau de bord, bilans annuels et final),
- Représenter le porteur de projet localement,
- Assurer la coordination avec les autres contrats territoriaux du territoire et le SAGE.

### ANIMATION AGRICOLE

#### Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'Agriculture de l'Allier 1,7 ETP

- Animer le programme d'actions agricoles à l'échelle de chaque captage,
- Assurer l'articulation avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage, des partenaires techniques et financiers (notamment préparation et animation des réunions) en partenariat avec le SMEA,
- Suivi de l'ensemble des actions menées à l'échelle de chaque captage (notamment articulation avec les actions mises en oeuvre par les coopératives et négoce agricoles),
- Assurer la communication agricole,
- Assurer la réalisation du suivi du contrat territorial (indicateurs et tableau de bord, bilans annuels et final) en partenariat avec le SMEA.

## ❖ LES MOYENS TECHNIQUES

Le SMEA, porteur de projet pour l'animation générale, assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des actions transversales et de communication. Le SMEA a un rôle de coordinateur et est le représentant de l'ensemble des collectivités, maîtres d'ouvrage des captages prioritaires. A ce titre, le SMEA assurera la mise en œuvre de l'ensemble des actions de suivi de la qualité des ressources, de communication et de sensibilisation du grand public. Le SMEA réalisera également un travail de coordination avec la Chambre d'Agriculture, porteur de projet, et l'ensemble des OPA.

La Chambre d'Agriculture, porteur de projet pour l'animation agricole, assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des actions dans ce domaine. La Chambre d'Agriculture a un rôle d'accompagnement des agriculteurs (individuel et collectif). La Chambre d'Agriculture assurera également un rôle de coordination avec l'ensemble des OPA, acteurs de terrain incontournables, et le SMEA, porteur de projet.

Les deux porteurs de projet, SMEA et Chambre d'Agriculture, s'accorderont à assurer la dynamique du contrat territorial dans l'optique de concilier la production agricole et la production d'eau potable.

Plusieurs points sont à souligner :

- un axe majeur consacré au développement de nouvelles filières « cultures bas impacts » sera initié au cours de ce programme d'actions. Il s'agira notamment de mener un travail multi-partenarial fort entre l'ensemble des acteurs notamment avec les coopératives et les négoce agricoles du territoire. Dès lors que les besoins seront définis avec les acteurs, le SMEA engagera la réalisation d'une étude permettant de mesurer la faisabilité technique et financière de ces cultures. A l'issue des conclusions de cette étude, un travail sera réalisé conjointement entre la Chambre d'Agriculture et les OPA afin de permettre le développement des filières.
- il est programmé de mener sur ce territoire la démarche participative CO-CLICK'EAU. L'outil prévoit l'élaboration d'un scénario propre à chaque captage permettant la définition d'objectifs (en termes d'itinéraires techniques) et d'indicateurs (représentatifs des performances environnementales et socio-économiques du territoire). La démarche vise à favoriser le travail de concertation entre l'ensemble des acteurs en vue d'une réduction des pressions par pollutions diffuses. L'INRA accompagne, d'ores et déjà, techniquement les porteurs de projet dans cette optique.

TRAVAIL AVEC LES AGRICULTEURS	TRAVAIL AVEC LES COOPÉRATIVES ET NÉGOCE AGRICOLES	ORGANISATION DE MANIFESTATIONS À DESTINATION DU GRAND PUBLIC	CRÉATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION DESTINÉS AUX AGRICULTEURS ET AU GRAND PUBLIC
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche collective : mise en place d'un réseau d'acteurs afin de créer une logique de territoire</li> <li>• Démarche individuelle : suivi des pratiques et réalisation d'expérimentations</li> <li>• Journées techniques : retour sur les essais menés</li> <li>• Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer les retours d'expérience afin que les OPA puissent diffuser l'information</li> <li>• Participation des OPA aux démarches collectives d'accompagnement</li> <li>• Organiser des journées techniques en partenariat</li> <li>• Co-construction et réalisation d'une étude filières "cultures bas impacts"</li> <li>• Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Journées multi-partenariales</li> <li>• Visites des stations AEP</li> <li>• Visites d'exploitations agricoles</li> <li>• Animations scolaires</li> <li>• Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents d'information générale, agricole</li> <li>• Panneaux</li> <li>• Etc.</li> </ul>

## ❖ LES MOYENS FINANCIERS

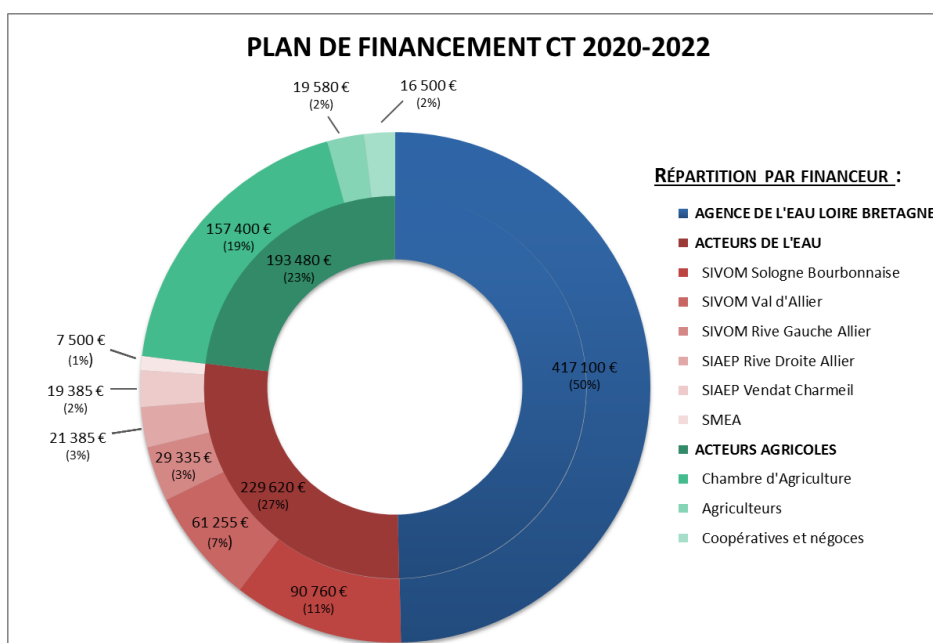
Le coût prévisionnel total du programme d'actions des 10 captages prioritaires de l'Allier en lien avec la stratégie initiale définie sur 6 années (2020-2025) s'élève à **1 688 640 € HT**. Le contrat territorial établi pour les trois premières années (2020-2022) s'élève, quant à lui, à **840 200 € HT**.

Les trois premières années (2020-2022) considèrent la réalisation d'une étude filières de cultures « bas impacts » et la réflexion quant au déploiement de Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Bien que la stratégie initiale définie sur 6 années (2020-2025) soit établie, le montant prévisionnel global du programme pourrait être amené à évoluer pour la deuxième phase (2023-2025).



## PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL SELON UNE STRATEGIE DE 6 ANNEES (2020-2025)

	MAITRISE D'OUVRAGE	PROGRAMMATION / CAPTAGE				PLAN DE FINANCEMENT					
		NO3 CAPTAGES NIV 1 & 2	PHYTOS CAPTAGES NIV 1 & 2	LES MOTTES PONT-DE-CHATEL PORT-ST-AUBIN	TOUS LES CAPTAGES	COUT TOTAL A1 à A3 (€ HT)	Année 1 2020	Année 2 2021	Année 3 2023	Années 4 à 6 2023-2025	COUT TOTAL A1 à A6 (€ HT)
<b>A/ ACTIONS AZOTES ET PHYTOSANITAIRES</b>											
A1. COLLECTIFS AZOTE	CA03	X				74 700,00 €	24 900,00 €	24 900,00 €	24 900,00 €	86 940,00 €	161 640,00 €
A2. GENERALISATION DES COUVERTS	CA03	X				31 600,00 €	10 200,00 €	11 200,00 €	10 200,00 €	30 600,00 €	62 200,00 €
A3. CULTURES ASSOCIEES ET MELANGES VARIETAUX	CA03				X						
A4. VALORISATION DES EXPERIMENTATIONS AGRICULTEURS	CA03				X	38 000,00 €	12 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	39 000,00 €	77 000,00 €
A5. GESTION DE LA MATIERE ORGANIQUE	CA03			X		5 400,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	5 400,00 €	10 800,00 €
A6. DEVELOPPEMENT DU DESHERBAGE MECANIQUE	CA03		X			2 000,00 €	1 000,00 €	-	1 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €
A7. DIVERSIFICATION DES ASSOLEMENT ET ALLONGEMENT DES SUCCESSIONS CULTURALES	CA03				X						
<b>B/ DEVELOPPEMENT DES CULTURES "BAS IMPACT"</b>											
B1. ETUDE ET DEVELOPPEMENT FILIERES "CULTURES BAS IMPACTS"	SMEA / CA03				X	60 000,00 €	60 000,00 €	-	-	-	60 000,00 €
B2. DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	CA03				X						
<b>C/ INFORMATION ET SENSIBILISATION NON AGRICOLE</b>											
C1. ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DEMARCHE REDUCTION PHYTOS	SMEA				X	6 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	6 000,00 €	12 000,00 €
C2. EVENEMENTS GRAND PUBLIC	SMEA				X	-	-	-	-	18 000,00 €	18 000,00 €
C3. SUPPORTS DE COMMUNICATION GRAND PUBLIC	SMEA				X	9 000,00 €	5 000,00 €	-	4 000,00 €	8 000,00 €	17 000,00 €
<b>D/ SUIVI ET ANIMATION DU CONTRAT TERRITORIAL</b>											
D1. ANIMATION DU CONTRAT TERRITORIAL	SMEA / CA03				X	420 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €	420 000,00 €	840 000,00 €
D2. COMMUNICATION SUR LE CONTRAT TERRITORIAL	SMEA / CA03				X	4 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	4 500,00 €	9 000,00 €
D3. SUIVI QUALITE DES RESSOURCES	SMEA				X	189 000,00 €	63 000,00 €	63 000,00 €	63 000,00 €	189 000,00 €	378 000,00 €
D4. SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT TERRITORIAL	SMEA / CA03				X	-	-	-	-	40 000,00 €	40 000,00 €
<b>TOTAL (€ HT)</b>						<b>840 200,00 €</b>	<b>321 400,00 €</b>	<b>257 400,00 €</b>	<b>261 400,00 €</b>	<b>848 440,00 €</b>	<b>1 688 640,00 €</b>



Il est à noter qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SIAEP Vendat, Charmeil, Saint-Rémy-en-Rollat, en vertu du transfert des compétences en eau potable (Loi NOTRe), est dissous et intègre le SMEA.

### SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT TERRITORIAL

A l'issue de chaque année, les deux porteurs de projet (SMEA et Chambre d'Agriculture), conjointement, procéderont à une analyse des actions mises en œuvre : conformité avec la programmation, les réalisations, leurs résultats et leurs impacts sur les ressources en eau. Chaque année, un bilan sera présenté aux membres du Comité de pilotage afin de faire un état de l'avancement technique et financier du contrat territorial. Annuellement, les actions pourront être réorientées afin d'atteindre les objectifs d'amélioration de la qualité des ressources définis lors de la stratégie. Des bilans mi-parcours et évaluatif final seront également dressés afin d'analyser la conformité de mise en œuvre de la stratégie globale et d'évaluer l'atteinte des objectifs de moyens et de résultats fixés.

**LES OBJECTIFS SONT DEFINIS PAR ACTION :**

- **A 3 ANS (2022) ;**
- **A 6 ANS (2025).**

	MAITRISE D'OUVRAGE	PROGRAMMATION / CAPTAGE				OBJECTIFS A 3 ANS (2022)	OBJECTIFS A 6 ANS
		NO3 CAPTAGES NIV 1 & 2	PHYTOS CAPTAGES NIV 1 & 2	LES MOTTES PONT-DE-CHATEL PORT-ST-AUBIN	TOUS LES CAPTAGES		
<b>A/ ACTIONS AZOTES ET PHYTOSANITAIRES</b>		<b>CA03</b>					
A1. COLLECTIFS AZOTE	CA03	X				<ul style="list-style-type: none"> <li>• 60 % des agriculteurs engagés dans une réduction de 15 à 20 % des fuites d'azote vers le milieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 80 % des agriculteurs engagés dans une réduction de 30 à 40 % des fuites d'azote vers le milieu</li> </ul>
A2. GENERALISATION DES COUVERTS	CA03	X				<ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 % des surfaces en interculture courte et entre deux maïs avec une couverture des sols</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 80 % des surfaces en interculture courte et en entre deux maïs avec une couverture des sols</li> </ul>
A3. CULTURES ASSOCIEES ET MELANGES VARIETAUX	CA03				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 % des surfaces en blé et colza avec développement de mélanges de variétés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 % des surfaces en blé et colza avec développement de mélanges de variétés</li> </ul>
A4. VALORISATION DES EXPERIMENTATIONS AGRICULTEURS	CA03				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un GIEE et d'un collectif d'agriculteurs expérimentateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un GIEE et d'un collectif d'agriculteurs expérimentateurs</li> </ul>
A5. GESTION DE LA MATIERE ORGANIQUE	CA03			X		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la couverture des sols en interculture sur 50 % des parcelles avec retournement de prairies ou apports d'effluents délevage et réduire la fertilisation minérale de 10 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la couverture des sols en interculture sur 80 % des parcelles avec retournement de prairies ou apports d'effluents délevage et réduire la fertilisation minérale de 20 %</li> </ul>
A6. DEVELOPPEMENT DU DESHERBAGE MECANIQUE	CA03		X			<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 % de la surface en désherbage mécanique intégral</li> <li>• 15 % de la surface en désherbage mixte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 % de la surface en désherbage mécanique intégral</li> <li>• 35 % de la surface en désherbage mixte</li> </ul>
A7. DIVERSIFICATION DES ASSOLEMENTS ET ALLONGEMENT DES SUCCESSIONS CULTURALES	CA03				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 agriculteurs ayant intégré de nouvelles cultures dans leurs successions culturales</li> <li>• 3 ateliers de co-construction organisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 agriculteurs ayant intégré de nouvelles cultures dans leurs successions culturales</li> <li>• 6 ateliers de co-construction organisés</li> </ul>
<b>B/ DEVELOPPEMENT DES CULTURES "BAS IMPACT"</b>		<b>SMEA / CA03</b>					
B1. ETUDE ET DEVELOPPEMENT FILIERES "CULTURES BAS IMPACTS"	SMEA / CA03				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une étude filières et définition des objectifs</li> <li>• Définition des débouchés et des filières pouvant être développées dans les AAC</li> <li>• Estimation des surfaces pour le développement des filières</li> <li>• Identification des potentiels de développement de PSE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des filières "cultures bas impacts" et atteinte des objectifs définis suite à l'étude</li> <li>• 100 % des surfaces estimées avec implantation des cultures identifiées et dont la faisabilité technique et financière est assurée</li> <li>• 100 % des potentiels PSE identifiés mis en oeuvre</li> </ul>
B2. DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	CA03				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2,5 % de la surface en agriculture biologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 % de la surface en agriculture biologique</li> </ul>
<b>C/ INFORMATION ET SENSIBILISATION NON AGRICOLE</b>		<b>SMEA</b>					
C1. ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DEMARCHE REDUCTION PHYTOS	SMEA				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 journées techniques organisées pour sensibiliser les communes à tendre au "zéro phyto"</li> <li>• 30 % des communes accompagnées et sensibilisées au "zéro phyto"</li> <li>• 30 % des communes informées sur le contrat territorial lors de cette opération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 journées techniques organisées pour sensibiliser les communes à tendre au "zéro phyto"</li> <li>• 30 % des communes accompagnées et sensibilisées au "zéro phyto"</li> <li>• 30 % des communes informées sur le contrat territorial lors de cette opération</li> </ul>
C2. EVENEMENTS GRAND PUBLIC	SMEA				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 journées "grand public" (visites d'exploitations, visites stations AEP, manifestations à thématique "eau") organisées</li> <li>• 180 personnes lors de manifestations "grand public"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 journées "grand public" (visites d'exploitations, visites stations AEP, manifestations à thématique "eau") organisées</li> <li>• 15 animations dans un cadre scolaire organisées</li> <li>• 360 personnes lors de manifestations "grand public"</li> <li>• 420 personnes lors de manifestations "jeune public"</li> <li>• 780 personnes sensibilisées à la protection de la ressources en eau</li> </ul>
C3. SUPPORTS DE COMMUNICATION GRAND PUBLIC	SMEA				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % des abonnés informés et sensibilisés</li> <li>• 2 campagnes de diffusion (60 000 plaquettes/campagne)</li> <li>• 3 panneaux d'information créés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % des abonnés informés et sensibilisés</li> <li>• 4 campagnes de diffusion (60 000 plaquettes/campagne)</li> </ul>
<b>D/ SUIVI ET ANIMATION DU CONTRAT TERRITORIAL</b>		<b>SMEA / CA03</b>					
D1. ANIMATION DU CONTRAT TERRITORIAL	SMEA / CA03				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2,7 ETP/an</li> <li>• 3 réunions du COPIL organisées</li> <li>• Organisation des réunions du comité technique et groupes de travail en fonction des besoins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2,7 ETP/an</li> <li>• 6 réunions du COPIL organisées</li> <li>• Organisation des réunions du comité technique et groupes de travail en fonction des besoins</li> </ul>
D2. COMMUNICATION SUR LE CONTRAT TERRITORIAL	SMEA / CA03				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 lettres d'information sur le CT diffusées</li> <li>• 3 lettres d'information agricoles diffusées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 lettres d'information sur le CT diffusées</li> <li>• 3 lettres d'information agricoles diffusées</li> </ul>
D3. SUIVI QUALITE DES RESSOURCES	SMEA				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eaux brutes qui tendent à répondre aux normes EDCH fixées à 50 mg/l pour les NO3 et 0,1 µg/l pour les molécules phytosanitaires</li> <li>• Diminution des teneurs en NO3 sur les eaux brutes d'au moins 5 %</li> <li>• Teneurs en NO3 sur les réseaux de surveillance &lt; à 30 mg/l, exception faite pour les captages des Terriens, Pont-de-Châtel et Les Paccages avec des objectifs de teneurs fixés à 50 mg/l</li> <li>• Diminution des concentrations Métoalachlore-ESA sur eaux brutes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eaux brutes qui répondent aux normes EDCH avec des teneurs en NO3 &lt; à 50 mg/l et des teneurs pour les molécules phytosanitaires &lt; 0,1µg/l</li> <li>• Diminution des teneurs en NO3 sur les eaux brutes d'au moins 10 %</li> <li>• Teneurs en NO3 sur les réseaux de surveillance &lt; à 30 mg/l, exception faite pour les captages des Terriens, Pont-de-Châtel et Les Paccages avec des objectifs de teneurs fixés à 50 mg/l</li> <li>• Résolution de la problématique Métoalachlore-ESA sur eaux brutes</li> </ul>
D4. SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT TERRITORIAL	SMEA / CA03				X	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 bilans annuels</li> <li>• 1 bilan mi-parcours évaluation et perspectives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 bilans annuels</li> <li>• 1 bilan mi-parcours évaluation et perspectives</li> <li>• 1 bilan évaluation du programme</li> </ul>